

AVIS

DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

OBJET :

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est un plan à la fois stratégique et opérationnel, qui porte à l'échelle locale une stratégie de lutte et d'adaptation face au changement climatique. Il dessine la vision et l'action du territoire en matière de politique climat-air-énergie pour les 6 années à venir. Le projet de PCAET du Pays Fouesnantais a été arrêté par délibération du conseil communautaire le 28 février 2023. Comme le prévoit la législation, le projet de PCAET et son évaluation environnementale ont été soumis aux avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, du Préfet de Région, du Président de Région. Le projet de PCAET est désormais soumis à la consultation du public.

MODALITES DE LA CONSULTATION :

La procédure de consultation se déroulera
du lundi 27 octobre 2025 à 9h au mardi 25 novembre à 17h30
soit une durée de 30 jours consécutifs

Le dossier complet sera consultable en ligne sur le site de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais à l'adresse suivante : <https://www.cc-paysfouesnantais.fr/pcaet/> . Les documents qui seront mis à consultation sont les suivants :

- Le diagnostic
- La stratégie
- Le plan d'actions
- L'évaluation environnementale
- Le résumé non technique
- Le bilan de la concertation du public
- L'avis Préfet Région
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)
- Le mémoire en réponse suite aux avis des Personnes Publiques Associées (PPA)
- La délibération n°2 du 24/02/21 relative à l'élaboration du PCAET
- La délibération n°2 du 28/02/23 relative à l'arrêt du PCAET

Durant la même période, les documents seront également consultables en version « papier » à l'Hôtel Communautaire ainsi que dans chacune des mairies aux heures d'ouverture habituelles.

Pendant toute la durée de la consultation, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.cc-paysfouesnantais.fr/pcaet/>
- soit en les consignant sur un registre de consultation publique déposé à l'Hôtel Communautaire ou dans chaque mairie du territoire.

Toute contribution formulée en dehors de la période de consultation ne pourra être prise en considération.

A l'issue de la consultation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée. Le projet de PCAET, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, sera soumis au vote définitif du Conseil Communautaire valant approbation. La synthèse des observations et des propositions du public sera consultable sur le site internet de la CCPE.

L'autorité responsable du projet est :

Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

11 Espace de Kérourgué _ CS31046
29170 FOUESNANT

Des informations peuvent être demandées par courriel à l'adresse suivante : pcaet@cc-paysfouesnantais.fr